



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-et-un septembre deux mille vingt-six

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. REVIL Christophe, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 septembre 2026

OBJET : Révision de la carte scolaire

PRESENTS : M. Christophe REVIL - Maire, Adjoints : Mme MN. STRECKER, M. P. ROUSSET, Mme B. BERTHON, M. Y. PASDRMADJIAN, Mme S. ALPHONSE, M. JL. BOUCHAUD, Mme S. IMBERT, M. R. DA SILVA, Conseillers municipaux : Mme C. RANGOD, Mme M. BRUN, Mme M. TROUILLEAU, M. F. GIRARD, Mme V. VERMAST, Mme A. CHIANTIA, M. O. LY, Mme D. MARCHAIS, Mme F. FINET, Mme B. CAHU, M. A. FARELLY, Mme AM. RONIN, M. SCHIESS, Mme I. COMTE-DELPLACE, Mme D. PIN.

POUVOIRS : M. P. SAPPEY (pouvoir donné à M. P. ROUSSET), M. M. CAUDRILLIER (pouvoir donné à M. Y. PASDRMADJIAN), M. S. MOREL (pouvoir donné à Mme MN. STRECKER), M. M. PICARD BELLAY (pouvoir donné à Mme S. ALPHONSE), M. R. OLIVIERI (pouvoir donné à M. SCHIESS).

ABSENTS : -

Mme Martine BRUN a été élue secrétaire.

Délibération N° : DEL 79/2026

Nomenclature : 8.1

Domaine : Direction Education Jeunesse

Le rapporteur : Madame Sylvie ALPHONSE

Le Rapporteur EXPOSE

VU l'article L.212-7 du Code de l'Education, modifié par l'article 80 de la loi n°2004-803, applicable au 1er janvier 2005, qui prévoit que dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune de ces écoles est déterminé par délibération du Conseil Municipal.

CONSIDERANT les effectifs scolaires actuels et prévisionnels sur les trois écoles publiques communales,

CONSIDERANT les avis favorables de l'Inspecteur de l'Education Nationale et des Directeurs d'écoles de Claix,

Le Rapporteur PROPOSE d'apporter les modifications suivantes à la carte scolaire :

- Que la Rue de la croix blanche (côté gauche à la montée) auparavant affectée sur le secteur F. Mignot de Pont Rouge soit désormais affectée au secteur de l'école J. Ferry de Claix Centre.
- Que les immeubles situés Rue Beyle Stendhal au n°42B auparavant affectés sur le secteur Malhivert soient désormais affectés au secteur de l'école J. Ferry de Claix Centre.

Les modifications proposées ont pour objectif de diminuer les effectifs de l'école François MIGNOT (Secteur Pont Rouge) et d'enrayer une baisse des effectifs à l'école Jules FERRY (secteur Claix Centre).

Les familles impactées auront toujours accès au service de transport scolaire au vu de la présence sur cette zone de lignes desservant les deux groupes scolaires.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
et après en avoir délibéré à l'unanimité,*

APPROUVE la révision de la carte scolaire de la commune de Claix en affectant le côté gauche à la montée de la Rue de la Croix Blanche et les immeubles situés au 42B Rue Beyle Stendhal à l'école J. Ferry.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de l'Isère.

Modalités de vote : Unanimité (29 POUR)

La secrétaire de séance,

Martine BRUN



Le Maire,

Christophe REVIL



Date d'affichage: 28 /09 /2026

Date de retrait: 28 /11 /2026